



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Présents : Bernard MEOT, Henri MAUCHAMP, Emmanuelle BOULEHLAIS, Nicolas VAIRELLES, François LORENZI, Annick SAADA

Excusé : Emmanuel NIQUET (procuration à Henri MAUCHAMP)

Absents : Francisco RODRIGUES et Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS

Secrétaire de Séance : Bernard MEOT

Le quorum étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

• INDEMNITE DU COMPTABLE

Le Maire explique que cette indemnité est fixée annuellement par arrêté ministériel. Elle sert à attribuer au comptable public une indemnité pour les services de conseil qu'il peut prodiguer tout au long de l'année. Concernant notre commune, les relations créées avec le trésor public sont très bonnes et la collectivité a retrouvé une « sérénité comptable ». C'est pourquoi, il est justifié de verser cette indemnité à son taux maximum.

Vote de ce point à l'unanimité.

• DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire explique que les frais d'achat de la parcelle de terrain située rue Truchot ont été inscrits au compte 2118 du budget primitif 2017. Or ces frais doivent être versés à une agence immobilière ; ce sont des honoraires qui doivent être imputés au compte 622. Il convient donc de prendre la décision modificative comme suit :

Dépenses investissement au compte 2118 :	- 5 000 €
Recettes investissement au compte 021 :	- 5 000 €
Dépenses fonctionnement au compte 023 :	- 5 000 €
Dépenses fonctionnement au compte 622 :	+ 5 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE d'accepter la décision modificative ci-dessus

• BAIL DU CAMPING

Le camping est actuellement géré par le Camping Club de France et Monsieur Dos Santos, bénévole. Ce camping est implanté sur deux parcelles : une qui appartient à la commune et une autre à Mme Geneviève DUC (93) Ces deux parcelles font l'objet de contrat de location au bénéfice du Camping Club de France.

Or le Camping Club de France a fait savoir à la commune qu'il résilie son bail avec la commune au 1er janvier 2018 et qu'il ne gèrerait donc plus le camping. Le Maire propose donc aux élus que la commune reprenne en son nom la gestion de ce camping dont les résultats financiers des 3 dernières années sont positifs.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de reprendre à partir du 1er janvier 2018 la gestion du camping qui s'appellera dorénavant "Camping municipal de Pagny-la-Ville"
- DECIDE de louer à Mme Geneviève DUC la parcelle ZH n° 9 sur laquelle une partie du camping est implantée sous les mêmes conditions que le camping club de France
- ACCEPTE que Monsieur Dos Santos continue de gérer bénévolement le camping
- DECIDE de renouveler pour 2018 les tarifs établis pour l'année 2017
- Charge le Maire de signer les documents référents à cette affaire.

• SYNDICAT DES EAUX DE SEURRE : approbation du RPQS (rapport sur le prix et la qualité de service)

Le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service de l'eau potable du Syndicat des Eaux de Seurre. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Malgré les doléances concernant la couleur et l'odeur de l'eau, le conseil municipal, après délibération, à la majorité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de Seurre.
- PREND acte du rapport 2016 du délégataire SAUR.

• DEVENIR DU SIVU

Le Maire explique que les deux CPI de Pagny-le-Château et Pagny-la-Ville s'étaient regroupé pour obtenir un SIVU. Ce SIVU était composé de 9 pompiers pour la commune de Pagny-le-Château et d'un seul pompier pour Pagny-la-Ville jusqu'à ce que David PEILLON, Chef de Corps et seul pompier de notre commune démissionne.

D'autre part, les frais de fonctionnement du SIVU s'élève à 3981.84 € pour la commune de Pagny-la-Ville, ce qui parait une grosse somme compte tenu du maigre effectif de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE de quitter le SIVU de Pagny-le-Château/Pagny-la-Ville
- CHARGE et AUTORISE le Maire à expliquer la position de la commune dans une prochaine réunion du bureau du SIVU.

- **REMPLACEMENT DE MME PORCHEROT**

Le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite au 30 novembre de Mme Eliane PORCHEROT, adjoint technique territoriale. Le conseil municipal décide de remplacer cet emploi et un avis de vacance sera envoyé au Centre de Gestion.

QUESTIONS DIVERSES

- les travaux de la Mairie sont maintenant terminés
- travaux du logement 27 Grande rue : la pompe à chaleur est maintenant installée et est opérationnelle.
- Kyllian ABRAHAM remercie la commune pour l'aide financière octroyée dans le cadre de son projet pédagogique
- le Conseil Municipal des Jeunes à obtenu le 1er prix au Concours Christian Myon : 1 500 € qui va permettre de réaliser leur projet pédagogique.
- le marché de Noël aura lieu le 2 décembre. Il est organisé par le Théâtre et de nombreux exposants sont déjà inscrits. Une marche pour le téléthon aura lieu le matin avec un brunch ; une vente de sapin est organisée ainsi que deux animations (un groupe de musique et Maguy Chenot)
- le "Trait d'Union" organise une sortie au château de Sully le 28 octobre.

La séance est levée à 21 h 10.

A Pagny-la-Ville, le 26 octobre 2017.

Le Maire, Henri MAUCHAMP.